



**Le Réseau Des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (*REDHAC*) exige la libération de l'ancien patron de la CRTV, Amadou Vamouké, condamné à 12 ans de prison ferme.**



Réseau des Défenseurs  
des Droits Humains  
en Afrique Centrale



Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale Central African human rights defenders network Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale Central African human rights defenders network Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale

**AFFAIRE AMADOU VAMOULKE ; JOURNALISTE ET ANCIEN DIRECTEUR GENERAL DE LA  
CAMEROON RADIO TELEVISION (CRTV) CONTRE L'ÉTAT DU CAMEROUN :  
CONDAMNATION A 12 ANS DE PRISON FERME PAR LE TRIBUNAL CRIMINEL SPÉCIAL  
(TCS) DE YAOUNDE-CAMEROUN**

**Déclaration du REDHAC N°011/21/12/2022**

Le 20 décembre 2022, Monsieur AMADOU Vamouké, ancien Directeur Général de la chaîne audiovisuelle Cameroon Radio television (CRTV) a été condamné à 12 ans de prison ferme par le tribunal criminel spécial (TCS) de Yaoundé-Cameroun.

Le REDHAC, sa coalition-pays Cameroun et les organisations du Comité de Libération de Monsieur AMADOU Vamouké ont observé le déroulement de ce procès depuis son ouverture devant le Tribunal Criminel Spécial (TCS) de Yaoundé en 2017, et s'insurgent contre l'acharnement judiciaire sur l'ensemble des défenseur(e)s des droits humains et en particulier sur la personne d'AMADOU Vamouké ; victime d'une succession de procès renvoyés après 6 ans en détention préventive à la prison centrale de Yaoundé (Kondengui).

La pression des organisations de la société civile, de ses avocats, des médiateurs sans oublier les nombreuses mobilisations populaires pour revendiquer le déroulement d'un procès équitable tel qu'il ressort de l'article 14 du Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques (PIDCP) à l'homme qui aura passé six (6) années de détention préventive. Relevons à toutes fins utiles que M. AMADOU Vamouké est poursuivi pour les soupçons de détournement de deniers publics en coaction dans le cadre de « l'opération épervier » initiée par Monsieur Paul Biya, président de la république du Cameroun.

**En rappel,**

Le procès d'AMADOU Vamouké, dont l'état de santé se dégrade au jour le jour tel qu'il ressort de son dossier médical a subi une succession de plus de 150 renvois pour la simple raison que, le Parquet Général n'a jamais été en mesure de produire un seul témoin à charge.

**C'est de tout ce qui précède que le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC), sa coalition-pays Cameroun, les organisations du Comité de Libération d'AMADOU Vamouké et ses avocats :**

- restent très préoccupés par cette condamnation *kafkaïenne* de Monsieur AMADOU Vamouké sans motif valable ni preuves factuelles ;
- condamnent avec fermeté ces nombreuses violations des libertés d'opinion, d'expression et de presse exercées sur les hommes et femmes des médias en particulier sur AMADOU Vamouké ;
- exigent la libération immédiate et sans condition d'AMADOU Vamouké, ainsi que l'abandon des poursuites judiciaires engagées contre lui sans toutefois oublier la mise en place d'un mécanisme d'indemnisation en guise de réparation du préjudice subi;

Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale Central African human rights defenders network Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale Central African human rights defenders network Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale Central African human rights defenders network Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale

Cameroun-Région du Littoral-Ville de Douala –sis 17 Rue 1108 Balli derrière la station service Total NJO-NJO -1° Villa Portail Marron  
N° de récépissé : 6321/2010/RDDA/C19/BAPP  
Statut d'Observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples(CADHP)  
Membre de la Coalition pour une Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples efficace  
B.P. 2867 Douala-Cameroun